



## Réunion du 10 février 2020 (2eme réunion)

	2015		2016		2017		2018			2019			2020		
	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	I&Cadres sans part variable	I&Cadres avec part variable
<b>AG</b>	1,00%	X	1,10%	X	1,40%	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Talon(*)</b>	25€	X	35€	X	35€	X	36€	X	X	37€	X	X	<b>37€</b>	<b>X</b>	
<b>AI</b>	0,50%	1,50%	X	1,10%	X	X	1%	1,80%	1,50%	1,20%	2,20%	2,00%	<b>1,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,00%</b>
<b>Prime</b>	X	X	180€	180€	De 240€ à 340€	De 240€ à 340€	260€	260€	0,00€	prime Macron	prime Macron	X	<b>en attente du résultat sur la participation aux bénéfices</b>		

BUDGET CENTRAL DE MESURES SALARIALES SPECIFIQUES : **0,10%**

- Date effet 1<sup>er</sup> avril, budget total des mesures NAO de 2,50% dont de 2,30% sur la partie rémunération.
- Si pas de participation ou montant négligeable négo d'une prime type « Macron » à fin avril.

### Mesures complémentaires proposées par la Direction sur les rémunérations :

- ⇒ Primes « d'activité » et de médailles : 1,2% ;
- ⇒ Grand déplacement pour les salariés d'iles de France, augmentation de 5% soit 100€ ; ils regardent pour les autres régions...
- ⇒ Réflexion sur les contraintes horaires des Ingénieurs et Cadres qui doivent se déplacer régulièrement ;
- ⇒ Epargne salariale et retraite (PERCO, PEG, PER, Art 83...) pour un système « avec des règles communes » ;
- ⇒ Mobilité des salariés (vélos, etc...) ;
- ⇒ Assouplissement d'utilisation des jours de CET d'origine du 13<sup>ème</sup> mois pour la garde d'enfant ;

\* Talon = Augmentation Générale constituée d'une somme fixe (quel que soit le salaire).